

Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 771609
Dénomination: PLEOCID

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: Détartrant acide surpuissant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: GROUPE RESO
Adresse: Centre Logistique de la Gare 19270 USSAC FRANCE
Localité et Etat: Tel 05 55 74 79 41 Fax 05 55 74 79 46 N° Azur 0 810 810 868
info@groupe-reso.fr www.groupe-reso.fr

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité: info@groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: 03 83 32 36 36 Centre Antipoison de Nancy

2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Symboles de danger: Xi

Phrases R: 36/38

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.

Xi



IRRITANT

R36/38 IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

S 2 CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
S24 ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU
S26 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAYER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET
CONSULTER UN SPÉCIALISTE.
S37 PORTER DES GANTS APPROPRIÉS.

2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles.

3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
ACIDE PHOSFORIQUE			
CAS. 7664-38-2	10 - 25	C R34, Note B	Skin Corr. 1B H314, Note B
CE. 231-633-2			
INDEX. 015-011-00-6			

T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

On n'a connaissance d'aucun dommage au personnel préposé à l'utilisation du produit. Toutefois, en cas de contact, inhalation ou absorption, les mesures générales suivantes prévues pour les premiers soins doivent être prises:

INHALATION: Transporter le sujet ou grand air. Si la respiration est difficile, pratiquer la respiration artificielle et consulter le médecin.

INGESTION: Consulter le médecin; ne provoquer de vomissements que si prescrit par le médecin; ne rien administrer par voie orale si le sujet a perdu connaissance.

YEUX et PEAU: laver à grande eau; si l'irritation continue, consulter le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

On ne connaît pas d'épisodes ayant causé des dommages à la santé et pouvant être imputés au produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suivre les recommandations du médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé.

Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Références et autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Ne pas fumer durant la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conserver dans un endroit frais et bien aéré, conserve loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'allumage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Les mesures de contrôle de l'exposition sont référées à la manipulation du produit pur. Le produit utilisé en dilution comme indiqué dans les fiches techniques ne demande aucun moyen de protection.

8.1. Paramètres de contrôle.

Dénomination	Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
ACIDE PHOSPORIQUE	TLV-ACGIH		1		3		
	TLV	B	1		2		
	TLV	CH	1		2		
	OEL	EU	1		2		
	VLEP	F	1		2		

8.2. Contrôles de l'exposition.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374) en latex, PVC ou autre

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique	liquide
Couleur	rouge
Odeur	pin
Seuil d'odeur.	Non disponible.
pH.	< 1
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point d'ébullition.	100 °C.

	GROUPE RESO PLEOCID	Revision n.2 du 18/09/2012 Imprimé le 21/09/2012 Page n. 4 / 6 FR
Intervalle de distillat. Point d'inflammabilité. Vitesse d'évaporation Inflammabilité de solides et gaz Limite infer.d'inflamab. Limite super.d'inflamab. limite infer.d'explosion. Limite super.d'explosion. Pression de la vapeur. Densité de la vapeur Poids speciphique. Solubilité Coefficient de partage: n-octanol/eau Temperat.d'auto-allumage. Température de décomposition. Viscosité Propriétés comburantes > Non disponible. 60 °C. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. 1,086 Kg/l soluble dans l'eau Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. 9.2. Autres informations. Informations non disponibles.		
10. Stabilité et réactivité. 10.1. Réactivité. Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation. ACIDE PHOSPORIQUE: se décompose aux températures supérieures à 200°C. 10.2. Stabilité chimique. Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. 10.3. Possibilité de réactions dangereuses. Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse prévisible. ACIDE PHOSPORIQUE: risque d'explosion par contact avec nitrométhane. Peut réagir dangereusement avec alcalis et sodium bore hydruure. 10.4. Conditions à éviter. Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques. 10.5. Matières incompatibles. ACIDE PHOSPORIQUE: métaux, alcalis forts, aldéhyde, sulfures et peroxydes. 10.6. Produits de décomposition dangereux. Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer. ACIDE PHOSPORIQUE: oxyde de phosphore.		
11. Informations toxicologiques. 11.1. Informations sur les effets toxicologiques. Effets aigus: à contact avec les yeux ce produit cause irritation. Les symptômes peuvent comprendre: rougeur, oedème, douleur et larmolement. Le contact avec la peau provoque une irritation avec érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'inhalation des vapeurs peut provoquer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures. L'ingestion du produit peut donner lieu à des troubles de la santé, qui comprennent: douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement. ACIDE PHOSPORIQUE LD50 (Oral): LC50 (Inhalation): LD50 (Dermal): 1530 mg/kg Rat > 0,85 mg/l/1h Rat 2740 mg/kg Rabbit		
12. Informations écologiques. A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités. 12.1. Toxicité. Informations non disponibles.		

12.2. Persistance et dégradabilité.

Contiene tensioattivi con biodegradabilità primaria minima del 90% e biodegradazione aerobica completa conforme al Reg. (CE) n. 648/2004

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Informations non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso. 3 Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.

Point.

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Composants conformément à le Règlement (CE) no 648/2004

moins de 5 %

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, catégorie 1B
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R34 PROVOQUE DES BRÛLURES.

C R34, Note B

Skin Corr. 1B H314, Note B

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 04 / 06 / 08.